

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, le 01 JUIN 2017

Service de l'Eau, Biodiversité
et Développement Durable

Très signalé

Mesdames et Messieurs les Maires,

Le département de la Charente-Maritime est marqué depuis l'été 2016 par un très fort déficit de pluie. Ainsi, la période 2016/2017 est l'année la plus sèche depuis 1959. La situation hydrologique est très préoccupante et risque de se détériorer.

J'ai été amené à prendre, dès le 4 avril, les premiers arrêtés restreignant les usages de l'eau dans plusieurs secteurs, conformément aux arrêtés cadre définissant les mesures de limitation et de suspension des usages de l'eau sur les différents bassins versants du département.

Si la situation le justifie et notamment si les niveaux des nappes et les débits de rivière révèlent un risque de pénurie, des mesures exceptionnelles de limitation des usages agricoles, domestiques et industriels seront nécessaires à la préservation de la ressource en eau.

Dans ce contexte, il est de la responsabilité de tous les usagers d'utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Je vous invite à sensibiliser l'ensemble des usagers de votre commune, et en premier lieu les services techniques, sur la situation afin d'adopter un comportement économe en eau en limitant les usages non prioritaires comme le lavage des bâtiments et voiries, l'arrosage des espaces verts et terrains de sport, l'alimentation des fontaines et jets d'eau, le lavage des véhicules ou le remplissage des piscines privées.

La mobilisation de tous les usagers doit permettre de retarder un étiage sévère susceptible de toucher tous les usages.

Je vous remercie dès à présent de votre implication dans ce sens.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général, Chargé de l'administration
de l'État dans le département,

Michel Tournaire

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Charente-Maritime